

Produit Statistique

Faillites d'entreprises

Le nombre de faillites d'entreprises en Belgique est basé sur d'informations émanant du registre des entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Economie complétées par les déclarations des tribunaux de Commerce. Depuis janvier 1998, date à laquelle la loi du 8 août 1997 relative aux faillites et la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire sont entrées en vigueur, les tribunaux de commerce envoient des données concernant les faillis à la Direction Statistique.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 24/01/2019

Présentation

<i>Mots-clés</i>	-
<i>Domaine</i>	3.2.01. Indicateurs économiques principaux
<i>Unité statistique - Titre</i>	Unité légale
<i>Unité statistique - Description</i>	Les unités légales sont : <ul style="list-style-type: none">- soit des personnes morales, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui les possèdent ou qui en sont membres,- soit des personnes physiques, qui, en tant qu'indépendants, exercent une activité économique. L'unité légale constitue toujours, seule ou parfois avec d'autres unités légales, le support juridique de l'unité statistique 'entreprise'.
<i>Population statistique - Titre</i>	Entreprises soumises à la loi sur les faillites
<i>Population statistique - Description</i>	D'après son article 2, la Loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire (M.B. 28-10-1997) 'est applicable aux commerçants'.
<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture temporelle</i>	-
<i>Couverture sectorielle</i>	-
<i>Autres couvertures</i>	-

Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	janvier 1998
---	--------------

Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Pas d'obligation nationale ou internationale de produire cette statistique
<i>Référence légale</i>	Pas de références légales

Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	-
---------------------------------	---

Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	Le calendrier de diffusion est disponible via internet
<i>Périodicité</i>	Mensuelle

Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Brochure 'Chiffres clés' ; Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)
<i>Base de données en ligne</i>	be.STAT
<i>Open Data</i>	-
<i>Accès aux micro données</i>	-
<i>Autres</i>	-

Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	-
<i>Documentation sur la qualité</i>	-

Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	-
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Banque nationale de Belgique (BNB) ; Il y a plusieurs clients professionnels importants. Fédérations: association professionnelle, les organisations syndicales, les organisations patronales; universités, écoles supérieures ou autre établissement d'enseignement. ; Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...) ; Institutions provinciales et locales ; Services publics fédéraux (SPF, SPP et parastataux) ; Services publics régionaux
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	La disponibilité est partiellement satisfaisante à cause de la faisabilité. ; La disponibilité est satisfaisante. ; La précision est satisfaisante. ; Le contenu est satisfaisant.
<i>Exhaustivité</i>	Oui

Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Les biais éventuels sont sous contrôle.
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	Pas d'application
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	Les erreurs de mesures et de traitement sont sous contrôle.

Actualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 20 jours après la période de référence
------------------	--

Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Géographiquement comparable
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	La cohérence temporelle est adaptée (back-casting/reviewing).
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	-
<i>Comparabilité - Autre</i>	Il y a eu un changement dans la source

Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc. ; La cohérence est garantie entre les sous-populations.
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée. ; Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés. ; On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée). ; On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national).

Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas d'application
<i>Révision des données - Pratique</i>	Pas d'application

Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	Enquête faillites auprès des tribunaux de commerce
<i>Données de base - Données administratives</i>	BCE: Banque-carrefour des Entreprises
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Continu
<i>Collecte des données</i>	- ; Mensuellement, les greffes des tribunaux de commerce fournissent l'information pour toutes les faillites du mois écoulé ouvertes dans leur arrondissement judiciaire à la Direction générale Statistique du SPF Economie.
<i>Élaboration des données</i>	-
<i>Ajustement</i>	-

Commentaires

Remarque concernant les faillites - Une faillite est toujours liée à une société. Une construction juridique où plusieurs personnes ont formé une société, comme une SNC (Société en Nom Collectif) ne peut donc conduire qu'à une seule faillite.

Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Internet: Faillites d'entreprises	https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/faillites

Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	9900180

Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Mois	-	Mois de l'année
Commune	-	REFNIS
Type d'entreprise	-	Inconnu

Variables statistiques

Forme juridique TVA	Forme juridique telle que définie selon les besoins de la TVA (conforme en tous points à la table de nomenclature LU_COM.TU_COM_LGL_PSN_VAT)	Forme juridique TVA
Nombre de faillites	Une entreprise est en situation de faillite lorsque deux conditions sont réunies : D'une part, être en cessation de paiements, c'est-à-dire ne plus rétribuer ses créanciers. D'autre part, avoir son crédit ébranlé. En d'autres termes: perdre la confiance de ses créanciers. La banque refuse d'accorder un prêt, par exemple. Une société est obligée de faire aveu de faillite dans le mois qui suit la cessation des paiements. C'est le conseil d'administration ou le gérant qui prend cette décision.	N (Fréquence absolue)
Classe de taille du personnel salarié selon l'ONSS	-	Classe de taille du personnel salarié selon l'ONSS
Activité économique (NACE-BEL 2008)	-	NACEBEL 2008
Pertes d'emploi entraînées par des faillites	-	N (Fréquence absolue)